



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### lutte contre l'exclusion

Question écrite n° 129893

#### Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur le problème de l'illettrisme. La lutte contre l'illettrisme apparaît comme une évidence, tant le développement de l'échec scolaire y est lié. De plus, les conséquences, désastreuses, se retrouvent bien au-delà de l'école. En effet, les élèves en situation d'illettrisme connaîtront l'échec scolaire, sortiront du système éducatif sans qualification et subiront d'importantes difficultés d'insertion professionnelle et sociale. En France, 3 100 000 personnes seraient en situation d'illettrisme, soit 9 % de la population âgée de 18 à 65 ans. Les tests de la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD) révèlent que 21 % des jeunes âgés de 17 ans sont des lecteurs inefficaces, dont 5 % sont en situation d'illettrisme. La non-maîtrise de la lecture est un facteur puissant d'exclusion dans tous les actes de la vie quotidienne. C'est pourquoi il souhaiterait connaître les actions mises en oeuvre par le Gouvernement afin de lutter contre ce fléau.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Yvan Lachaud](#)

**Circonscription :** Gard (1<sup>re</sup> circonscription) - Nouveau Centre

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 129893

**Rubrique :** Politique sociale

**Ministère interrogé :** Éducation nationale, jeunesse et vie associative

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 6 mars 2012, page 1981

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)